

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

## SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2019

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 10 décembre 2019, s'est réuni à 18h30 au Salon des Halles à Lunéville sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mmes Rose-Marie FALQUE, Jocelyne CAREL, Yvette COUDRAY, MM. Gérard FRANÇOIS, Christian GEX, Mme Sabrina VAUDEVILLE, MM. Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, Mme Marie-Lucie HENRY, M. Gérard FRANÇOIS, Mme Bernadette GAUCHÉ, MM. José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Etienne CREMEL, Mme Virginie BURTIN, M. Hervé BERTRAND, Pascal BAUCHE, Mme Joëlle di SANGRO, MM. Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Mme Alexandra HUGO, Jacques LAMBLIN, Mmes Anne LASSUS, Catherine LAURAIN, MM. Bernard RECOUVREUR, Aziz SAHIN, Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Mme Marie VIROUX, M. Pascal BURGAIN, Mme Claudine COLAS, MM. Jean-Luc DEMANGE, Francis VILLAUME, Alain FORTIER, Gérard COINSMANN, Gérard RITZ, Mme Damienne VILLAUME, MM. Jean-Marie LARDIN, Philippe ALAVOINE, Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :** Mme Sabine TIHA (*pouvoir à Mme Sabrina VAUDEVILLE*), MM. Alain VINCENT (*pouvoir à Mme Marie-Lucie HENRY*), Mme Edith BAGARD, MM. Frédéric BREGEARD (*pouvoir à M. Bernard RECOUVREUR*), Ludovic CHAUMET (*pouvoir à M. Jonathan HAUVILLER*), Mmes Anne-Marie di MARINO, Annie GUILLEMOT (*pouvoir à M. Jacques LAMBLIN*), Laurie JOCHAUD du PLESSIX (*pouvoir à M. Christian FLAVENOT*), Colette MANSUY (*pouvoir à Mme Anne LASSUS*), Catherine PAILLARD, Michèle WALTER, MM. Joël GERARD, Vincent VAUTHIER, Bernard ZABEL (*remplacé par M. Alain FORTIER*), René KRYZS, Mme Marie-Françoise MEYER, M. Christian TISSOUX.

**ÉTAIENT ABSENTS :** MM. Ghislain GALLAND, Gérard BARDOT, Michel BOESCH, Pierre-Jean COURBEY, Mme Brigitte FLEURANTIN, M. Jean-Luc LEFEUVRE, Mme Daphnée VELTIN-DESSAUVAGES.

**RAPPORTEUR :** M. Fernand PHILIPPE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Virginie BURTIN

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 24 DECEMBRE 2019 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

### DÉLIBÉRATION N° 2019-281 : Ressources Humaines - Nouvelle Charte du Dialogue Social

Afin d'œuvrer à un meilleur dialogue social dans la collectivité et suite à un échange avec les sections syndicales présentes dans la collectivité, le Conseil communautaire a adopté une Charte du Dialogue Social par délibération n° 2018-060 du 22 février 2018.

Au travers de cette charte, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) et les organisations syndicales représentatives au niveau de la collectivité affirment la priorité à la négociation et à la concertation.

Suite à des échanges avec les représentants départementaux du syndicat représentatif au sein de la collectivité, il a été décidé d'effectuer un travail d'amélioration de cette charte.

Ainsi, les principales modifications intervenues sont :

- L'inscription de la possibilité pour l'autorité territoriale de faire des propositions améliorées par rapport à ce que la réglementation permet,
- Des remaniements au niveau du vocabulaire utilisé. La Charte désigne dorénavant les organisations syndicales représentatives au sein de la collectivité,
- La prise en compte dans le document d'entretien annuel des formations suivies dans le cadre d'un mandat syndical.

La nouvelle Charte du Dialogue Social serait applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

- Approuve la nouvelle Charte du Dialogue Social avec l'organisation syndicale représentative (CGT) et autorise le Président à la signer

Fait et délibéré à Lunéville, le 17 décembre 2019.

Pour expédition conforme,  
Le Président,  
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20191217-2019-281-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019